

COMPTE – RENDU de la Réunion du 23 Mai 2022

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois du mois de mai à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-prési-
dent, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-présidente, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M.
Daniel BARENTIN, M. Lionel CARRIERE, M. Sébastien ISSALIS, M. Emmanuel DESTRUDEL,
Mme Catherine BOUCHETOU, M. Eric COURNEDE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-
AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, M. Claude MIQUEL, M. Thierry
CAPELLE, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Eric CABRIT, M. Olivier DELANGE, Mme Myriam DEMAEGDT, M.
Benoit MARTY, M. Christophe MAS et M. Jean Pierre MASBOU.

Maires présents :

Procurations : M. Jean Pierre MASBOU donne procuration à Mme Anne TREBOSC.

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

Serge MASBOU annonce les excusés pour cette réunion du 23 mai 2022 : M. Jean Pierre MASBOU donne
procuration à Mme Anne TREBOSC. M. Eric CABRIT, M. Olivier DELANGE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Benoit
MARTY, M. Christophe MAS et M. Jean Pierre MASBOU sont excusés.

M. Lionel CARRIERE annonce qu'il est venu avec son suppléant ce soir car il souhaite se mettre en retrait du poste
de titulaire. Au SIEF depuis 1995, il souhaite que son suppléant le remplace car il a plusieurs engagements et doit
en diminuer un peu. M. Sébastien ISSALIS participera alors aux prochains Conseils en remplacement de M.
CARRIERE.

Il propose de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (04 Avril 2022) et demande si
quelqu'un a des remarques.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 04 avril 2022, le vote se décomposant
comme ci-dessous :

Pour : 19
Contre : 00
Abstention : 00

Serge MASBOU précise que l'ordre du jour est court car les délais aussi le sont. Si le SIEF doit contracter un emprunt les taux évoluant très rapidement, la seule proposition que nous avons tient jusqu'au 24 mai 2022.

I – DÉLIBÉRATION : Autorisation de recours et de signature d'un emprunt.

N°2022-019

Serge MASBOU explique pourquoi un emprunt aujourd'hui ?

Dès le schéma directeur on voit que le montant à investir sur 4 ans est de 1 405 000€ pour la réhabilitation des réservoirs. Le marché est lancé, la commission d'appel d'offre se réunira vers le 07 ou 08 juin pour la 1^{ère} tranche. Certes, le SIE de FOISSAC a des fonds propres qui vont aider à financer un peu tous les ans, les subventions c'est la grande inconnue (le SIEF attend toujours la réponse de l'Etat pour la DSIL) et donc en suivant c'est le recours à l'emprunt.

Emmanuel DESTRUDEL demande pourquoi 1 500 000 € de prêt alors que PPI annonce 1 405 000€ de réhabilitation ?

Serge MASBOU répond qu'il y a la maîtrise d'œuvre (20 000€) et qu'il y a eu des corrections depuis.

Le SIEF a sollicité 4 banques : Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole la Banque Postale.

Seule une banque a fait une proposition. La Banque Postale et la Caisse d'Epargne nous répondent qu'ils ne sont pas en mesure de faire une réponse à taux fixe sur une durée longue et ne pas pouvoir présenter un taux en dessous du taux d'usure (1,76% à ce jour).

Emmanuel DESTRUDEL dit que c'est une façon polie de ne pas suivre le SIEF.

Anne TREBOSC ajoute que les banques n'ont pas d'intérêt à répondre à des collectivités. (Pas de gain sur les services bancaires).

M. DESTRUDEL rappelle quand même qu'il y a quelques intérêts annuels sur un dossier à 1 500 000 €.

Seul le Crédit Agricole fait une proposition à un taux fixe de 1,74%.

Nous avons demandé deux propositions au Crédit Agricole 1 000 000 € ou 1 500 000 € sur 30 ans.

Pour 1 500 000 €, la proposition est à 28 ans avec une annuité à 68 132,64 € avec une période d'anticipation de 2 ans. Les fonds pourront être débloqués en totalité ou partiellement dans les 24 mois après la signature. Et il faut débloquer 10 000 € dans les 4 mois. Les frais de dossier sont de 300€.

En mensualité 1,73%, en semestriel 1,73% et annuité 1,74%.

Pour éviter des écritures comptables, il faudrait préférer un paiement mensuel des échéances.

Total des intérêts : 393 000 €

Pour 1 000 000 €, c'est la même proposition, même taux.

Emmanuel DESTRUDEL demande si les banquiers n'ont pas demandé au SIEF d'augmenter le prix de l'Eau ?

Car les dépenses de fonctionnement ayant augmenté, peut être lié au SPANC, et l'inflation va faire augmenter les matériaux.

En l'état actuel, non répond le président, mais bien sûr il sait qu'il y aura toujours ce levier.

M. DESTRUDEL demande quel est la capacité de désendettement : M. MASBOU répond qu'elle est à 5,5.

Emmanuel DESTRUDEL annonce que si le SIEF se retrouve en difficultés financières, le risque serait peut-être la fusion, adoption avec une autre collectivité..... Et si on ne fait pas les travaux c'est risqué aussi.

Serge MASBOU répond qu'il suit de très près cela et tout est fait pour que la situation financière du SIEF soit la plus saine possible.

Le délai exécutoire est la 24 mai 2022. Cet emprunt serait lié à l'investissement prévu sur 5 ans.

SYNDICAT INTERCOMMUNALITE DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

Serge MASBOU propose au Conseil Syndical :

- De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 1 500 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 500 000 €
Durée d'Amortissement du prêt : 28 ans + phase d'anticipation de 24 mois
Taux d'Intérêt : 1.73%
Périodicité : Mensuelle constante
Echéances 5 635,64€
Déblocage des fonds : Partiel ou en totalité

- D'autoriser Monsieur le président à signer seul le contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Après délibération, le Conseil Syndical décide de contracter un emprunt de 1 500 000 € auprès de la banque Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées aux conditions susmentionnées, et donne pouvoir au Président de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité.

19 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Proposition de mise à jour du règlement

Nous avons organisé une réunion de travail sur la mise à jour du règlement (il date de 2015). Ce n'est pas très ancien mais les choses évoluent rapidement et certaines règles ne sont pas faciles à appliquer.

La question se pose aussi d'indexer la politique tarifaire au règlement pour ne pas avoir à réviser le règlement en cas de changement de tarifs.

Marc DUMAS souhaite utiliser dans le règlement les mêmes termes que ceux du logiciel, à savoir le point de consommation (propriétaire du branchement), contrat (utilisateur de l'eau). L'idée est de faire des définitions les plus complètes de ces termes et de leur attribuer des obligations. L'objectif est de pouvoir faire face à des incivilités. (Pour éviter d'amener trop de dossier à la médiation de l'Eau).

L'idée est aussi de travailler sur les natures d'abonnement :

Domestique

Professionnel non soumis à redevance pollution, agricole

Professionnel soumis à redevance pollution

Secondaire (compteur de champs, cimetière)

Une fois le règlement modifié, il faudra en informer tous les abonnés, porter à leur connaissance ce nouveau règlement.

Le SIEF doit être vigilant aux règles s'appliquant en Zone de Répartition des Eaux puisque nos captages sont en ZRE.

2. Politique tarifaire

Aujourd'hui réfléchir sur le règlement c'est réfléchir aussi sur la politique tarifaire.

Serge MASBOU annonce que les natures d'abonnement lui posent problème.

Domestique = habitation pas de problème.

La nature Pro pourrait devenir Agricole.

La 3^{ème} le Pro soumis à redevance pourrait devenir Entreprise.

Le secondaire c'est le compteur de champ mais aussi les cimetières.

Sur les entreprises, le chiffre de 14 abonnements sur le territoire du SIE de FOISSAC m'interpelle ?

J'ai demandé la liste, ce sont des abonnés qui ont demandé des abonnements de nature professionnel car certainement c'était des gros consommateurs. Et puis il y a beaucoup d'entreprise qui ne sont pas dans cette nature d'abonnement.

Ce qui m'interpelle c'est pourquoi des entreprises paye l'eau à 1,09 € et pourquoi d'autres à 1,59 €.

Marc DUMAS présente l'historique des tarifs depuis 2010. La fin du tarif dégressif notamment.

Pour le président, cette catégorie de pro soumis à redevance doit soit être supprimée soit être la même pour toutes les entreprises.

Pour les secondaires, il est à noter aussi que les cimetières sont considérés dans cette catégorie.

Serge MASBOU rappelle aussi que les précédentes augmentations de 2% sur tous les tarifs c'est mathématique elles ont creusé l'écart entre les tarifs des différents abonnements.

Quelle est notre volonté aujourd'hui ?? Soit on ne change rien soit on essaie de réduire cet écart ?

On pourrait envisager un tarif été/hiver mais cela paraît compliqué.

Des propositions vous seront faites prochainement pour réguler cette grille.

M. Christian SAINT AFFRE demande avant d'augmenter, il faudrait mettre à jour les compteurs comme le disait M. DESTRUJEL.

Attention aussi pour régulariser des situations, le SIEF aura aussi besoin parfois de faire des travaux avec des sommes assez importantes (de 1 500€ à 5 000€).

M. Marc DUMAS rappelle que la médiation envoie des recommandations en fonction des dossiers traités au niveau national.

Il y a aussi le cas où les agriculteurs ont fait les travaux de mise à jour en 2010 ou même un peu plus tard et aujourd'hui le compteur est posé mais toujours pas raccordé, car 0 m3 de consommation depuis. Donc le SIEF a joué le jeu pour limiter les frais aux abonnés voulant se mettre à jour et la suite la voilà.

Emmanuel DESTRUJEL dit il y a une solution c'est le même prix du m3 et de l'abonnement pour tous !

En mettant un bémol sur le compteur de champ qui est raccordé sans trop de frais au SIEF et qui profite d'un passage.

Marc DUMAS rappelle qu'aujourd'hui si un compteur dessert 3 maisons on est en droit de facturer 3 abonnements sur ce compteur.

Serge MASBOU annonce que ce rapprochement de tarif pourrait se faire sur une période de 4 à 5 ans.

Emmanuel DESTRUJEL précise que cela pourrait éviter des travaux de mise aux normes trop important.

Catherine BOUCHETOU pose la question de savoir quel va être le délai d'augmentation, est ce que le règlement doit être validé pour établir les tarifs ?

Serge MASBOU répond que non, en juin il faudra valider les tarifs 2023 et le règlement sera pour le second semestre.

Le président demande s'il est logique que le GRAND FIGEAC paye moins cher pour remplir la piscine qu'un habitant de Causse et Diège, Foissac ou Ols et Rinhodes ?

Lionel CARRIERE demande est ce que l'on doit avoir une volonté d'augmentation sur l'agricole étant donné leur droit de passage sur les conduites et M. DESTRUJEL ajoute ce sont des gens qui vont se débrancher très vite.

Serge MASBOU rappelle que la volonté est de maintenir le produit attendu.

Claude JOULIE, demande si le SIEF connait le nombre d'abonnement manquant. Car tout le monde aura une bonne excuse pour ne pas corriger la situation. Regardons le manque à gagner et agissons en conséquence.

3. Achat de véhicule

Ce n'était pas prévu, il s'agit du camion benne pour lequel un devis est fait sur la boîte à vitesse à hauteur de 2 800 €. Donc demande de 3 devis : RENAULT IVECO et MERCEDES.

Avec proposition de reprise de ce camion à 15 000€. (Les autres reprises à 7 500€).

Montant 33 588,76 € HT (les autres 35 000€). L'offre RENAULT est vraiment intéressante.

M. le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 23 h 00.

